L'accord de partenariat économique Union Européenne – Japon et l'économie du vin.

Montaigne, É., Togawa, R., Zadmehran, S., Coelho, A., Oda S.

The European Union-Japan Economic Partner-ship Agreement: Trends and Issues in the Wine Economy.

Agriculture and Economy, special issue: Regional Power of Wine, 85, 4–7.

Février 2019

Résumé

Cet article analyse brièvement les conséquences sur le secteur viticole de l'accord de partenariat économique (APE) - *Economic Partnership Agreement* (EPA) que l'Union Européenne et le Japon ont signé le 17 juillet 2018. Après avoir rappelé les conséquences sur l'ensemble des échanges, puis sur le secteur agro-alimentaire, les effets sur la filière vin sont précisés, en particulier la disparition des 15 % de droits de douanes et la reconnaissance des AOP et IGP. Cette note rappelle les avantages claissiques de ce type d'accord mais souligne la complexité d'une évaluation d'impact par segment de marché. La puissance de l'UE viticole est comparée à la faiblesse japonaise. Mais par ailleurs cet accord est considéré comme un rattrapage de compétitivité vis-à-vis des pays signataires de l'accord transpacifique : l'Australie, le Chili, la Nouvelle Zélande et les États-Unis. Enfin la production japonaise est appelée à se maintenir dans un segment de marché très différencié par la nature et l'origine de ses vins, et plutôt orientée vers des prix élevés comme dans les modèles allemand et suisse.

Summary

This article briefly analyzes the implications for the wine sector of the signing of the Economic Partnership Agreement (EPA) between the European Union and Japan on the 17th of July 2018. After having recalled the consequences on all the exchanges and then on the agri-food sector, the effects on the wine sector were specified, in particular the disappearance of the 15% customs duties and the recognition of PDOs and PGIs. This note recalls the classic advantages of this type of agreement but underlines the complexity of an impact assessment by market segments. The power of the EU wine is compared to the Japanese weakness. But this agreement is also seen as enabling the EU to level the playing field with the signatory countries of the Trans-Pacific Agreement: Australia, Chile, New Zealand and the United States. Finally, due to the nature and origins of their wines, the Japanese wine production is expected to remain in a highly differentiated market segment, rather oriented towards high prices following the German and Swiss models.

Slowbalisation

The Economist, sous le titre de Slowbalisation, signale le ralentissement significatif du commerce mondial et, de ce fait, la fin de l'âge d'or de la globalisation. Le commerce international est passé de 39 % du PIB mondial en 2008 à 61% en 2017. En 2018, il a baissé à 58 % du PIB et la tendance se confirme. La part des investissements directs à l'étranger des multinationales est passée de 3,5 % du PIB en 2007 à 1,3 % en 2008 (Fiorentino M., 2019)

L'EPA

A l'inverse de cette tendance, le 17 juillet 2018, l'Union Européenne et le Japon ont signé l'accord de partenariat économique (APE) - *Economic Partnership Agreement* (EPA) - l'accord le plus important jamais négocié par l'Union Européenne ouvrant des relations commerciales dans une zone de libre échange concernant 600 millions de personnes.[1] L'accord a été publié au journal officiel de l'union Européenne (JOUE L330 du 27 décembre 2018) pour une entrée en vigueur le 1 février 2019.

L'EPA contient "un certain nombre de dispositions qui simplifieront les procédures d'échanges et d'investissement, réduiront les coûts liés aux exportations et aux investissements et permettront ainsi à davantage de petites entreprises de faire des affaires sur les deux marchés. Parmi les avantages escomptés figurent une transparence accrue, des règles techniques moins lourdes, le respect de la conformité, l'usage des procédures douanières et des règles d'origine, la protection renforcée des droits de propriété intellectuelle et des indications géographiques, un meilleur accès aux procédures de passation des marchés publics, ainsi qu'un chapitre spécial permettant aux PME d'optimiser les avantages procurés par l'APE ". (Commission Européenne, 2018)

L'APE UE-Japon devrait stimuler les échanges de biens et de services et créer de nombreuses opportunités pour les PME de l'UE : les droits de douane sur plus de 90 % des importations japonaises en provenance de l'UE seront éliminés dès l'entrée en vigueur de l'APE. Cela touchera un large éventail de secteurs comprenant les produits agricoles et alimentaires, les produits industriels (textiles, vêtements, etc.), ainsi que la foresterie et la pêche. En outre, les obstacles non tarifaires devraient être considérablement réduits pour les secteurs des véhicules à moteur, des dispositifs médicaux et des "quasi-drogues". Enfin, l'accord facilitera l'exportation de services sur le marché japonais et touchera un nombre important de secteurs, des télécommunications aux services postaux, en passant par le secteur financier.

La commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, a annoncé : « Ensemble avec le Japon nous envoyons un signal fort au monde que deux de ses plus grandes économies croient au libre marché s'opposant ainsi à l'unilatéralisme et au protectionnisme. » (Arthur R., 2018)

Les enjeux d'un partenariat économique

Les bénéfices d'un partenariat économique sont bien connus. Le libre échange permet les importations et les exportations sans barrières tarifaires. Les prix sont plus faibles pour les consommateurs, les exportations augmentent ce qui induit des économies d'échelle en production et un plus grand choix de biens et services. Depuis Ricardo, la théorie des avantages comparatifs démontre que la spécialisation dans la fabrication des produits dans le pays aux coûts d'opportunité les plus faibles permet l'accroissement du bienêtre de tous les pays. Le développement du commerce se fait par le déplacement de la production des pays à coûts de production élevés vers ceux disposant de coûts de production plus faibles. Simultanément l'emploi augmente dans ce domaine. La croissance de l'activité est également source de compétition qui peut éviter l'installation de positions dominantes sinon de monopoles. Quelques limites sont toutefois reconnues comme par exemple par Joseph Stiglitz qui associe les avantages à une analyse spécifique de chaque situation et en particulier le développement d'une spécialisation locale.

[1] EU-Japan Economic Partnership Agreement (EPA) : https://www.eu-japan.eu/

Les échanges

L'Europe exportait en 2015, vers le Japon, 58 milliards de biens et 28 milliards de services, mais les barrières tarifaires et non tarifaires existaient encore. Par exemple des droits de douanes de 40 % portaient sur la viande de bœuf, de 30 % sur le chocolat, de 15 % sur le vin et jusqu'à 40 % pour le fromage. Des procédures de dédouanement longues, compliquées et coûteuses concernaient l'acceptation de chaque variété de fruit ce qui dissuadait de nombreux exportateurs.

Cet accord permettra de reconnaitre 200 produits de qualité certifiés, ce qui protège les agriculteurs et les producteurs et favorise la croissance verte. Il protège les conditions de travail et l'environnement. Il ouvre le marché des services aux entreprises européennes, en particulier la soumission aux appels d'offre publics. Les échanges deviennent libres et équitables.

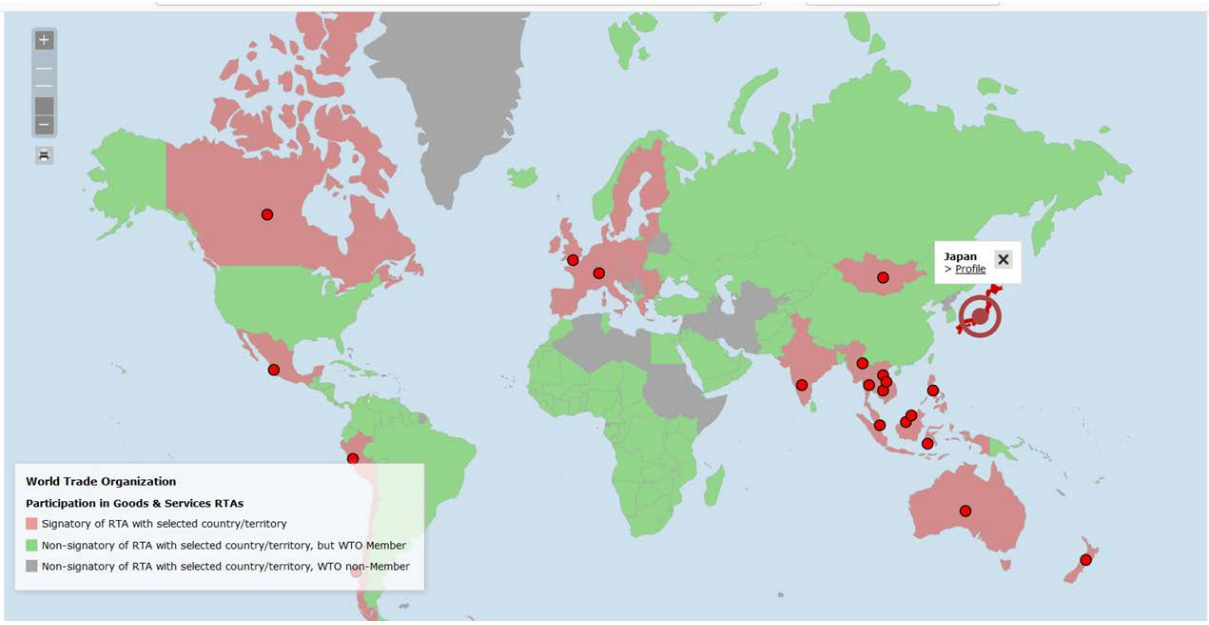

Japan Participation in Regional Trade Agreements – Source WTO

Les exportations françaises

Les entreprises et les emplois[2]

D'après l'Union Européenne, 7 925 entreprises exportent au Japon et 83 % d'entre elles sont des petites et moyennes entreprises. Elles emploient 87 521 personnes en France et 739 560 en Europe. L'Europe exportait en 2015, 58 milliards de biens et 28 milliards de services.

La France et le Japon disposent déjà d'une relation commerciale importante qui sera fortement renforcée par cet accord. Le Japon est le sixième partenaire commercial de la France hors Europe. Elle dégage un excédent commercial de 850 millions d'euros, avec des exportations de 6,4 milliards et des importations de 5,5 milliards d'euros.

[2]http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/eu-japan-in-your-town/france_en.htm

Le cas du vin

Les exportations de vin européens vers le Japon représentent déjà un milliard d'euros et se placent au deuxième rang des exportations de produits agricoles en valeur. Les droits de douane de 15 % seront supprimés dès le premier jour comme pour les autres spiritueux.

Les indications géographiques (IG) et les appellations d'origines seront protégées, comme le Prosecco et le Whiskey irlandais. Symétriquement une sélection d'appellations géographiques seront également reconnues (Arthur R., 2018).

Conséquences globales sur le marché du vin

La réduction des barrières tarifaires a bien pour conséquence la baisse du prix des vins européens au Japon. Mais l'évaluation de cet impact sur les volumes d'importation et de consommation de ces vins doit tenir compte de plusieurs effets.

1 -Le premier est lié à la taille des opérateurs : productions, importations et exportations des vins entre l'Union Européenne, le Japon et les principaux acteurs de l'accord transpacifique. Cet effet est analysé dans l'évaluation d'impact réalisée par la Commission Européenne[3].

L'UE est le premier producteur mondial avec 144 millions d'hectolitres en 2012, l'Italie, la France et l'Espagne étant les premiers producteurs mondiaux alors que le Japon n'est que le 29ème producteur mondial sur 58, avec 800 000 hl.

2 - Le second concerne la mise en place de partenariats économiques avec des pays et régions autres que l'Union Européenne. En effet dès 2015, le Japon a mis en place un pacte de libéralisation commerciale dit accord de partenariat transpacifique TPP dont les principaux pays viticoles concernés sont l'Australie, le Chili, la Nouvelle Zélande et les États-Unis.

Table 20 The basic parameters in the wine sector, 2014 imports[6]

	Origin	value mio USD	share %	unit price USD/l
Japan	World	1834.3	100.0	3.47
	EU	1227.5	66.9	7.03
	TPP-5	349.2	19.0	3.39
EU	World	3308.4	100.0	2.26
	Japan	8.9	0.3	6.70
	TPP-5	2269.0	68.6	2.47
	Intra-EU	13809.7	--	2.50

Source : Trade Sustainability Impact Assessment (Final Report) Free Trade Agreement between the European Union and Japan, p. 97

[3]Trade Sustainability Impact Assessment (Final Report) Free Trade Agreement between the European Union and Japan

En dépit de sa faible production, le marché intérieur japonais est très important avec un montant estimé de 7,5 milliards d'euros, dont les deux tiers proviennent d'Europe et seulement 19 % des TPP5. Ces fournisseurs sont donc significativement en compétition.

Les importations / échanges intra-européens en valeur sont quatre fois plus importants que les importations extra-européennes. Ceci reflète tant la taille du marché européen qu'une grande différentiation des produits au sein de ce secteur.

3 - Les élasticité de la demande par rapport aux prix

Différents scenarios de libéralisation ont été étudiés selon le niveau de réduction des barrières tarifaires. Pour la disparition de ces tarifs à 100 %, tant pour l'UE que pour les TPP, les exportations européennes vers le Japon devraient augmenter de 23 %. Des élasticités de la demande par rapport aux prix plus faible ont été estimées avec des conséquences plus limitées aux environ de 18 %.

N'oublions pas que le vin est un produit très hautement différentié et ces analyses globales ne tiennent pas compte des effets de gamme, substitution de l'achat de vins d'un prix donné à un prix plus élevé (effet / élasticité revenu) de même que la substitution de vins de diverses origines (élasticité croisée).

Un élément plus qualitatif reste à prendre en compte, celui de l'acceptation et la définition des additifs. Le travail de standardisation des listes ne devrait pas poser de problèmes, tant du fait de l'expérience européenne en la matière avec des volumes conséquents, à laquelle s'ajoute tout le travail de synthèse réalisé par l'organisation internationale du vin.

Conclusion

L'accord de partenariat économique Union Européenne – Japon représente une réelle opportunité de développement des échanges internationaux dans une période ou la globalisation tend à ralentir.

Le domaine du vin est particulièrement concerné et favorisé pour les producteurs de l'Union Européenne et en particulier la France. Inversement nous pouvons également estimer qu'il s'agit d'une opportunité de rattrapage d'un écart de compétitivité préexistant dû à l'accord de partenariat transpacifique. L'impact ultime sur la restructuration de la consommation des vins au stade final n'en reste pas moins difficile à préciser dans le détail du fait de la grande diversité des produits disponibles sur le marché, originaires des nombreux pays concernés. Le marché du vin est devenu un marché de concurrence monopolistique et l'analyse des élasticités par segment de marché, type de produit et pays mériterait d'être approfondie.

Enfin le marché des vins japonais pourrait être touché par l'arrivée « massive » de ces vins, tant du nouveau monde que de l'Europe. Les expériences allemande et suisse[4] montrent que ces pays petits

[4] « Comparaison n'est pas démonstration » Ce proverbe est attribué, entre autres, à l'écrivain français Gustave Flaubert (correspondance du 27 mars 1853). Comparer L'économie viticole de l'Allemagne et de la Suisse à celle du Japon n'a pour seul intérêt que d'essayer de comprendre des mécanismes d'adaptation de ces secteurs économiques à un marché ouvert internationalement et ne se protégeant pas au moyen de barrières, tarifaires ou non. Ces pays ne produisent qu'une partie du vin consommé localement. Les conditions de production rendent ces vins nationaux peu compétitifs face aux productions des grands vignobles à haute productivité. Pourtant les vignobles de ces pays se maintiennent et même se développent par la différenciation vers le haut de gamme. Les premiers segments de faible prix sont « abandonnés » à la compétition mondiale. Puis, au-delà d'un certain seuil de prix, les produits locaux répondent à une demande intérieure spécifique : le consommateur national recherche alors de la spécificité, des cépages locaux, des terroirs, de la tradition, du bio, de la différenciation, de la distinction sans oublier de la défense de son environnement et de ses paysages. Le vin n'est plus un « commodity », un aliment de base, depuis bien longtemps.

producteurs, ouverts à l'importation, gardent un marché spécifique pour la production locale de qualité et différenciée.

Bibliographie

Arthur Rachel, 2018, Wine tariffs eliminated as EU-Japan Economic Partnership Agreement signed, 19-Jul-2018, https://www.beveragedaily.com/News/Processing-Packaging/

Commission Européenne, 2018, Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon - COM (2018) 192 final)

Douanes françaises, 2017, Liste des accords et préférences unilatérales de l'Union européenne : http://www.douane.gouv.fr/articles/a11987-?print

European Commission, 2016, Trade Sustainability Impact Assessment (Final Report), Free Trade Agreement between the European Union and Japan, Directorate-General for Trade, 314 p.

Fiorentino Marc, 2019, Slowbalisation, Mon financier.com, mercredi 30 janvier

Union Européenne, 2018, Proposal for a COUNCIL DECISION on the conclusion of the Economic Partnership Agreement between the European Union and Japan - COM(2018) 192 final)